

<http://www.snetap-fsu.fr/Premiere-remuneration-des-ACEN-un-combat-de-3-annees-gagne.html>



# Première rémunération des ACEN : un combat de 3 années gagné !

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités - ACEN, ACR, vacataire, CCP nationale -

Date de mise en ligne : mercredi 20 octobre 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

[[http://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH189/cgt\\_snetap-4-748bc.png](http://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH189/cgt_snetap-4-748bc.png)]

**ENFIN !** Depuis septembre 2018, date d'entrée en vigueur de la grille revalorisée de rémunération des [ACEN](#), nos organisations syndicales se sont battues pour dénoncer la décision du ministère de l'Agriculture de ne plus prendre en considération l'expérience professionnelle des agent.es pour fixer leur rémunération initiale lors de leur première embauche comme ACEN.

Depuis cette date, à chaque instance, de la Commission Consultative Paritaires Nationale des ACEN ([CCP](#)) au Comité Technique Ministériel ([CTM](#)) sous la forme d'une question diverse identique à chaque séance, nos deux organisations ont défendu vos droits à une « juste » rémunération prenant en compte votre expérience professionnelle passée...

Hier soir, lors d'une bilatérale avec la Secrétaire Générale du ministère, nous avons eu la confirmation que **le ministère renonçait à cette « règle de gestion » et allait régulariser les situations individuelles concernées sur deux années (dés cette année scolaire 2021-2022 et la suivante, 2022-2023).**

Nous ne disposons pas encore des modalités pratiques de cette régularisation qui va concerner plusieurs dizaines d'entre nous mais nous pouvons déjà nous satisfaire : notre obstination a payé !

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.es dès que nous connaîtrons la procédure.

Par ailleurs, concernant les ACEN qui fin septembre n'ont pas été payés, le SNETAP-[FSU](#) a demandé qu'en reconnaissance des préjudices subies par ces agent.es, une compensation financière (montant à définir) soit versée à ces agent.es d'ici la fin de cette année civile 2021. La Secrétaire Générale a demandé à ses services d'expertiser cette hypothèse.

Affaire(s) à suivre !